

Conseil municipal de Culhat : séance du 7 octobre 2025

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 octobre 2025 à 19 h 00, à la mairie de Culhat.

Présents – Gilles BERGAMI (Maire), Patrick GIRAUD (2^e adjoint), Julie MONTBRIZON (3^{ème} adjointe), Julien POTELLERET (4^e adjoint), Marie MORGE, Stéphanie THIODAT, Roland DURIF, Thierry BACHELLERIE, Pierre-Édouard CHERIN.

Absents excusés – Myriam DUPORGES, Cyril POTELLERET, Dominique CHAMPAGNOL (pouvoir à Gilles Bergami), Aline ROCHE, Philippe BEAUVOIR, Rémi NOIZIER.

Signature de la feuille de présence en début de séance et constatation que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patrick GIRAUD.

Les débats et décisions sont résumés ci-après.

1. Proposition d'instauration d'un ilot de sénescence en forêt sectionale de Bassinet – intervention de M. Jean OBSTANCIAS, chargé de mission projets transversaux à l'Office National des Forêts

La CCEDA est tenue de « compenser » une atteinte écologique à une chênaie charmaie sur le parc d'activités Entre Dore et Allier. Cette compensation s'effectuerait par l'instauration d'un ilot de sénescence sur la parcelle cadastrale ZR 111, en forêt sectionale de Bassinet.

Un ilot de sénescence est une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres.

La création de cet ilot nécessite de modifier le document d'aménagement forestier en vigueur qui prévoit, notamment, la réalisation de coupes d'amélioration. Il en résulterait, de cette création, l'abandon de toute recette de bois pour la commune de Culhat.

L'ONF se propose de réaliser l'expertise destinée à évaluer la perte économique qui serait subie par la commune de Culhat et qui servirait de base de négociation entre celle-ci et la CCEDA.

Il est demandé au Conseil municipal de donner son avis quant à l'intervention de l'ONF pour l'étude d'estimation forestière de la parcelle cadastrale concernée.

Décision : avis favorable avec 9 voix pour et 1 voix contre.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 26 août 2025

Décision : approbation à l'unanimité

3. Démission d'un conseiller municipal et installation de son remplaçant

William Baggi a présenté sa démission du Conseil municipal le 2 septembre 2025, pour motifs personnels. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est remplacé par le suivant de la liste Culhat au Cœur, Pierre-Édouard Chérin.

Monsieur le Maire lui souhaite le bienvenu au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

4. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectifs (RPQS) 2024

Ce rapport annuel, imposé par le CGCT, doit faire l'objet d'une délibération puis transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet du PDD et au système d'information spécifique qui l'abrite.

Décision : validation à l'unanimité.

5. Mise à jour des membres des commissions et du CCAS (pas de vote)

A la suite de la démission de William Baggi, il est proposé que les postes qu'il occupait au sein des commissions et du CCAS soient réattribués, sans que cela ne soit une obligation. Les nouveaux entrants sont :

- Commission d'appel d'offres : Julie Montbrizon
- Commission voirie, circulation, sécurité : Pierre-Édouard Chérin.

6. Protection fonctionnelle (pour information, pas de vote)

Lors de la séance du 26/08/2025 Myriam Duporges a informé le Conseil municipal qu'elle avait sollicité la protection fonctionnelle prévue par la loi en raison de préjudices subis dans le cadre de ses activités d'élue. Ainsi que le prévoit la réglementation, il convient d'inscrire cette information - qui ne donne pas lieu à délibération - à l'ordre du jour de la séance suivante.

7. Avenant de convention RASED

Le 17 janvier 2025, le comité de pilotage du RASED a acté une hausse, de 2 à 3 € par élève, de la participation des communes au fonctionnement du RASED. Un changement de gouvernance a également été acté pour ouvrir le comité de pilotage à l'ensemble des maires des communes membres du RASED. Il convient d'établir un avenant à la convention existante pour prendre en compte ces changements.

Décision : approbation à l'unanimité.

8. Tarifs des charges intercommunales scolaires

La participation des communes ayant des enfants scolarisés à Culhat doit être révisée : aucune augmentation de tarif n'a été réalisée depuis 2018.

Il ressort, d'un recensement réalisé par la préfecture, que le tarif moyen départemental s'établit comme suit en 2025 :

- 715 € par élève en classe primaire
- 1 800 € par élève en classe maternelle

Pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé de fixer le tarif par élève comme suit :

- 690 € par élève en classe primaire
- 1 400 € par élève en classe maternelle.

Décision : approbation à l'unanimité.

9. Décision modificative budgétaire

Elle concerne une facture complémentaire de 980 € pour des équipements informatiques à l'école et au secrétariat de mairie.

Ce montant est prélevé sur un autre poste budgétaire qui est excédentaire et n'entraîne aucun coût supplémentaire.

Décision : approbation à l'unanimité.

10. Projet de délibération fixant les modalités de mise en oeuvre du compte épargne temps

L'instauration du compte épargne-temps (CET) est obligatoire dans les collectivités territoriales dès l'instant où un agent en fait la demande. Son fonctionnement effectif sera cependant déterminé par le Conseil municipal.

Pour faire suite à la demande d'un agent communal, le Conseil municipal doit valider la mise en place du CET.

Décision : approbation à l'unanimité.

11. Convention de téléassistance avec le Conseil départemental

Le SIASD de Lezoux va mettre fin, à compter du 1er janvier 2026, à la convention de gestion de la téléassistance passée avec le Conseil départemental.

Afin de garantir la continuité du service de téléassistance, chaque commune adhérente au SIASD doit conclure, directement et individuellement, une convention avec le Conseil départemental.

Décision : approbation à l'unanimité.

12. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)

La CTG se veut être une démarche partenariale entre la CAF63 et la CCEDA (et ses communes) visant à définir un cadre politique de développement du territoire intercommunal. C'est un outil qui a l'ambition de renforcer l'attractivité du territoire en améliorant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

La CTG vient à terme au 31 décembre 2025. Il est proposé de la renouveler ainsi que les nouvelles actions prévues.

Décision : 9 voix pour, 1 voix contre.

13. Refus du transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier

Le transfert, au 1^{er} janvier 2026, de la compétence assainissement collectif à la CCEDA est optionnel. Après analyse des avantages et inconvénients, la position du Conseil municipal est de refuser ce transfert. Elle se réserve néanmoins la possibilité de solliciter ce transfert à une date future au vu d'éléments nouveaux.

Décision : approbation (du refus de transfert) à l'unanimité.

14. Convention pour schémas directeurs et zonage d'assainissement

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier propose de constituer un groupement de commandes, avec ses communes membres intéressées, afin d'organiser de façon coordonnée et regroupée un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation de schémas directeurs et de zonages d'assainissement.

Décision : approbation à l'unanimité.

15. Attribution de chèques cadeaux 2025

Monsieur le Maire propose, à l'occasion de Noël 2025, d'attribuer aux agents de la commune un chèque cadeau de 100 €, selon les modalités suivantes :

- Agents concernés : titulaires, stagiaires, contractuels (CDI), contractuels (CDD), dès lors que leur contrat est égal ou supérieur à 6 mois de présence dans la collectivité au 25 décembre 2025 ;
- Justifier d'un temps de travail d'un minimum de 20 heures par mois.

Décision : approbation à l'unanimité.

16. Délégué aux questions de défense (pas de vote)

A la suite de la démission de William Baggi, il convient de procéder à l'élection du nouveau délégué en charge des questions de défense. Patrick Giraud propose sa candidature.

Décision : validation à l'unanimité.

17. Effectifs de la commune au 7 octobre 2025 (pour information, pas de vote)

Le tableau des effectifs s'établit comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Technique	Catégorie C	Adjoint technique	6	7
Technique	Catégorie C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Sanitaire et sociale	Catégorie C	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif	1	1
Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	2
Administrative	Catégorie B	Rédacteur	1	1
Culturelle	Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Culturelle	Catégorie B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	0	1

Commentaires :

- 1 nouvel adjoint technique pour remplacer un départ à la retraite
- Autres effectifs : pas de nouvelles embauches mais 2 changements de grade en cours de modifications administratives.

Questions diverses

- **Point budgétaire au 30 septembre 2025** - Une synthèse de la situation au 30 septembre est distribuée et commentée en séance. A retenir :
 - Fonctionnement : budget bien tenu mais il faut tenir l'objectif d'autofinancement budgété au 31 décembre 2025 ;
 - Investissement : Le programme d'investissements prévu est en cours avec des économies possibles de 10 à 15 K€ ;
 - Trésorerie positive à 282 K€ à fin septembre et cohérente avec le budget.
- **Ancienne Poste** – Prospection en cours (par Gilles Bergami, Julie Montbrizon et Patrick Giraud) pour choisir l'architecte qui assurera la maîtrise d'œuvre du projet.
- **Prochain Conseil municipal** - Le mardi 18 novembre